

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 3A/2024/1739/173 du 13 décembre 2024 du **Ministre du Travail** accorde à la société PURE CONCEPT SARL l'exploitation d'un ascenseur à Steinfort, 1, Cité Rosenberg.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.


Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public et sous :

<https://itm.public.lu/fr/securite-sante-travail/etablissements-classes/conditions-types.html>

pour le Collège des bourgmestre et échevins



Sammy Wagner  
Bourgmestre



Andres Castro  
Secrétaire communal f.f.

# CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché

en bonne et due forme à partir du ..... - 9 JAN, 2025

Steinfort, le ..... - 9 JAN. 2025

Le bourgmestre



Le secrétaire communal